

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 15 décembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ  
1939 : scission de la [Biênhoà industrielle et forestière](#)  
en Caoutchoucs du Donaï  
et Forêts et scieries de Biên-Hoà.



[Coll. Serge Volper](#)

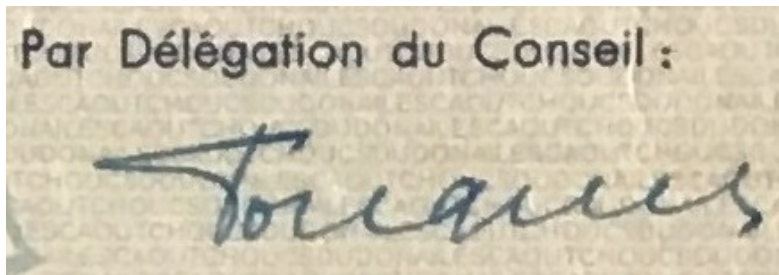
LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ  
Société anonyme au capital de 32.000.000 de fr.  
divisé en 320.000 actions de 100 fr. chacune  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Charles Champetier de Ribes, notaire à Paris,  
les 22 et 24 septembre 1908

[Droit de timbre acquitté par abonnement](#)

[Avis d'autorisation inséré au \*Journal officiel\*  
des 26 mars 1926, 19 avril 1928 et 2 octobre 1937](#)

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Le président du conseil d'administration : Furiet  
Par délégation du conseil : —  
Impr. Skipper & East — Le Bourget (Seine). 12-39



[Coll. Olivier Galand](#)

Même titre avec une signature à droite (Fouques ?).

---

Amédée MIGNEN, directeur des plantations

Précédemment directeur à la Société agricole de Bèn-Cui. Voir [encadré](#).  
Puis à la Biên-hoà industrielle et forestière (1<sup>er</sup> fév. 1934).  
Inspecteur de l'[I.R.C.I.](#) (juillet 1948)

---

Arnaud de Vogüé,

*Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)*

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[251] Outre la Société des caoutchoucs de Kompong-thom, les trois secteurs plantés en hévéas de la B.I.F. demeurèrent également en dehors des opérations de fusion ayant conduit en 1935 à la constitution de la S.I.P.H.. Administrativement, ils étaient demeurés jusque là sous la coupe du directeur général de la B.I.F., établi à Biênhoà, tandis que leur supervision technique, d'abord confiée à Van Pelt, avait ensuite été exercée d'An-Loc par l'inspecteur général de la S.I.P.H., W.-G. Birnie.

[252] Il n'avait pas été jugé à propos de démembrer le groupe dans l'immédiat, avec ses plantations d'hévéas, d'une part, et l'exploitation forestière et sa scierie, de l'autre. On se contenta de créer deux filiales distinctes, les « Caoutchoucs du Donai » (L.C.D.) pour les plantations, et les « Forêts et scieries de Biênhoà » pour tout ce qui concernait le bois, chapeautées par la B.I.F.

Cette formule répondait à la nécessité, qui était apparue au fil du temps avec une évidence croissante, de doter les trois secteurs de Trang-Bom, Tuc-Trung et Cay-Gao, d'une tête administrative indépendante de la direction des activités forestières. Dès lors, en effet, la supervision technique de Birnie s'exercerait directement, et sans intermédiaire « filtrant », sur chacun des trois chefs de secteur. Les responsabilités étant ainsi plus nettement définies, les choses n'en iraient que mieux au niveau de l'exécution.

.....  
[262] Les trois secteurs des Caoutchoucs du Donai avaient rencontré dès leur création des difficultés multiples. Le temps étant venu de décider des dispositions à prendre pour

y usiner le caoutchouc, il apparut tout de suite évident qu'aucune solution idéale ne s'imposait *a priori*.

Les plantations L.C.D. couvraient certes 1.900 hectares au total, mais répartis entre trois secteurs distants l'un de l'autre de plusieurs dizaines de km, le plus important des trois, Tuc-Trung, ne comportant guère plus de 750 hectares.

Après mûre réflexion, on se résolut, s'agissant seulement de la fabrication des feuilles fumées, à y construire deux usines assez petites, la première à Trang-Bom, la seconde à Tuc-Trung.

Pour le latex de Cay-Gao, il serait, dans les débuts, emporté chaque jour — après coagulation sur place — à Trang-Bom, par le Decauville à voie de 0,60 m. servant principalement à l'exploitation forestière. Ce ne pouvait être là, bien entendu, qu'un expédient provisoire.

[263] Trois usines pour travailler le latex de 1.900 hectares, ce n'était certainement pas une solution exemplaire, mais comment aurait-on pu faire autrement ?

.....

Le travail des qualités inférieures

[265] une batterie unique destinée [266] à desservir les trois secteurs fut mise en place vers la même époque à Trang-Bom. Les moteurs Diesel correspondants accompagnèrent naturellement l'installation de ces matériels lourds nouveaux.

.....

[292] Les deux sociétés gérées par la S.I.P.H., les Caoutchoucs du Donaï et Kompong-Thom, avaient dû également être dotées, entre 1936 et 1939, d'ateliers de fabrication de feuilles fumées.

À Trang-Bom et Chamcar-Andong, on avait installé deux batteries de quatre crêpeuses d'assez petit diamètre.

Deux des trois secteurs des Caoutchoucs du Donaï, Trang-Bom et Tuc-Trung, sur la route de Dalat, à mi-distance du pont de la Lagna et de Suzannah, se virent dotés d'une petite usine de fabrication de feuilles fumées d'un modèle identique à celle de Long-Thanh.

De ces trois petites usines, il apparut assez rapidement qu'aucun de leurs utilisateurs ne leur reconnaissait les avantages dont nous avions cru devoir les doter.

La manutention quotidienne des bacs, l'arrivée des coagulums à l'entrée de la machine à laminier, et enfin, à Long-Thanh, certaines déficiences de fonctionnement de la vieille Tanah Besih entraînaient, de l'avis des directeurs, un ralentissement relatif des opérations et un supplément non négligeable de main-d'œuvre que ne compensait pas suffisamment, à leurs yeux, l'économie réalisée sur les bâtiments proprement dits.

Leur opinion fut entendue et, peu d'années plus tard, les bacs sur roulettes furent remplacés par des bacs fixes classiques avec goulotte d'évacuation du coagulum vers la machine à laminier.

Réserve faite de ce mécompte qui, d'ailleurs, ne devait présenter qu'une importance secondaire, on peut considérer qu'au terme de l'année 1938, l'ensemble de nos problèmes d'usinage se trouvait réglé pour les cinq à six ans à venir.

.....

Le logement des cadres européens :

[304] Aux Caoutchoucs du Donaï, chacun des trois secteurs s'était vu équiper à l'origine d'un bungalow en bois du modèle standard de la B.I.F., ce qui était parfaitement logique, et aucun changement n'y avait été apporté par la suite.

.....

Construction en dur (1938)

Aux Caoutchoucs du Donai, où un poste de directeur s'était révélé nécessaire pour « coiffer » les trois secteurs, Henry de Breuvery <sup>1</sup> [305] avait demandé à faire lui-même les plans et superviser la construction de la maison où il aurait à loger avec sa famille tout près du centre du secteur et au bord des lisières nord-ouest de la partie plantée de Trang-Bom.. Il s'en tira brillamment, sa maison se révélant comme la mieux réussie et la plus agréable de toutes celles, nouvelles ou anciennes, existant à ce moment dans le groupe.

.....  
Origine de la main-d'œuvre

[329] Quant à la S.C.K.T. et aux Caoutchoucs du Donai., elles avaient massivement recouru dès leur origine au recrutement tonkinois. ... [330] ... Des trois secteurs des Caoutchoucs du Donai, c'était Trang-Bom, à mi-chemin entre Bien-Hoà et Suzannah, qui offrait les meilleures facilités d'accès par la RC 1 tandis que Cay-Gao au fond de la forêt, tout à proximité du Donai, n'était relié au monde extérieur que par la voie de 0,60 m des exploitants de la B.I.F. L'état d'esprit et le moral des coolies ne manquaient pas de s'en ressentir assez fortement.

.....  
Recrutements extérieurs

[351] Suivirent [Antoine] Clément et Witte. Le premier faisait parmi nous figure de vétéran. Ancien combattant de 1914-1918, il avait commencé sa carrière de planteur en Malaisie dès les années 1920. Puis il avait été transféré dans le groupe des Terres-Rouges, pour passer ensuite aux Caoutchoucs de l'Indochine, qui s'étaient séparés de lui pour « incompatibilité d'humeur », et, finalement, il était venu lui aussi aux [352] Caoutchoucs du Mékong qu'il devait quitter un peu plus tard par suite d'une compression d'effectif.

Il en avait conservé l'habitude d'un comportement prudent, sinon circonspect, en face de tout ce qui pouvait arriver d'imprévu venant rompre la routine du travail courant. Aussi bien méritait-il qu'on lui fasse la plus entière confiance pour diriger consciencieusement et avec efficacité une exploitation de taille moyenne n'exigeant pas trop d'acrobaties de la part de son personnel européen.

Quant à Witte <sup>2</sup>, nous l'avions recueilli à son départ des Cultures tropicales, qu'il avait quittées dans des conditions qui ne paraissaient pas lui avoir laissé un bon souvenir. À certains égards, il se présentait un peu comme une antithèse vivante de Clément : en toutes circonstances d'humeur égale, confiant et optimiste, il avait tendance à ne pas trop voir les difficultés lorsqu'il y en avait et, en tout cas, réussissait toujours, le moment venu, à les surmonter d'une manière ou d'une autre. Avec lui, le travail était agréable et paraissait toujours facile.

Clément et Witte, chacun avec ses caractéristiques propres et ses qualités particulières, devaient, dès leur entrée à la S.I.P.H., rendre les meilleurs services, en commençant au début par remplacer temporairement plusieurs directeurs titulaires ou chefs de secteur des Caoutchoucs du Donai, dont le tour de départ en congé survenait précisément dans le courant de 1938 ou au début de 1939.

.....  
[406] On avait décidé d'implanter quelques « jardins grainiers » aux Caoutchoucs du Donai et à Chamcar-Andong (SCKT). [406] Il s'agissait d'y réaliser un « accouplement naturel » entre deux clones différents d'hévéas, afin d'en obtenir des graines provenant de parents « présumés connus ». En théorie, le croisement, par exemple, du TJ 1 avec le TJ 16, devrait donner naissance à une forte proportion d'hévéas haut producteurs.

---

<sup>1</sup> Henri Saguez de Breuvery (1899-1996) : ancien directeur de Binh-Ba aux Plantations de Baria. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Henri Witte : père d'une fille, Françoise Henriette, née en 1938 à la clinique Angier, de Saïgon. Alors directeur de plantation à Cam-Tiem (*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1938).

Dans la pratique, on commence par défricher une superficie de trois ou quatre hectares en un coin de forêt parfaitement isolé, à plusieurs kilomètres de distance de l'hévéa le plus proche dont le pollen risquerait de venir fertiliser les fleurs des sujets greffés. On garnit ensuite de stumps greffés, au nombre de plusieurs centaines, par rangées alternées de l'un et l'autre clone sélectionnés comme parents, toute la surface utilisable.

Après avoir mis en terre les « stumps » choisis à cet effet, il ne reste plus qu'à attendre cinq ou six ans avant d'en obtenir les premières graines, et ensuite un second intervalle similaire de temps, avant de pouvoir se faire une opinion valable au sujet des rendements à attendre des hévéas à provenir de ces « accouplements ». C'était là, pour le groupe S.I.P.H., une entreprise de très longue haleine, mais elle méritait d'être tentée.

La concession ... de la B.I.F, société mère des Caoutchoucs du Donai, elle ne représentait guère moins de 26.000 hectares, dont les principales essences forestières étaient exploitées depuis des dizaines d'années.

On installa deux jardins grainiers ... sur le territoire de la B.I.F., à une distance raisonnable du secteur de Tuc-Trung.

.....

Droits de planter accordés en 1939 par le plan Stevenson :

[406] Aux Caoutchoucs du Donai, les quelque 80 hectares qu'il nous était loisible de planter furent concentrés à Tuc-Trung, ce secteur offrant à tous égards les caractéristiques les meilleures, notamment en raison de la terre rouge profonde dont il était constitué, ainsi que de son profil presque parfaitement plat.

\_\_\_\_\_

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1839 :

Caoutchoucs du Donai :

Conseil : Ch. Furiet, pdt ; E. Bourcier Saint-Chaffray ; R. Hottinguer, E. de Laboulaye, L. Launay, S. Piétri, G. de Saporta<sup>3</sup>, A. de Vogüé, H. de Chambure<sup>4</sup>, F. de Flers<sup>5</sup>.

Commissaires : MM. Lassalle, Mignot ; Marion, suppl.

\_\_\_\_\_

Naissance

(*L'Écho annamite*, 4 avril 1940)

Nous apprenons avec plaisir la naissance de :

Diane, fille de M<sup>me</sup> et M. Saguez de Breuvery, planteur en Cochinchine.

\_\_\_\_\_

CAOUTCHOUCS DU DONAI  
(*Le Journal*, 21 décembre 1941)

L'assemblée ordinaire, convoquée pour le 18 décembre, n'ayant pu avoir lieu faute de quorum, a été reportée à une date ultérieure.

\_\_\_\_\_

<sup>3</sup> Gaston de Saporta (1877-1963) : marié à Marie Rodocanachi. Associé de la maison de banque P. Rodocanachi et Cie. La représentant dans diverses affaires et comme président des Cafés de l'Indochine. Voir [encadré](#). Issu de la Biênhoà industrielle et forestière.

<sup>4</sup> [Hubert Pelletier de Chambure](#) (1903-1953) : de la Banque de l'Indochine.

<sup>5</sup> François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

CAOUTCHOUCS DU DONAI  
(*Le Journal*, 2 mars 1942)

Le conseil ayant décidé de faire coïncider le paiement du solde du dividende de l'exercice 1940 avec celui de l'acompte afférent à 1941, les actions recevront 7 fr. 80 pour le solde de 1940 plus 18 fr. 875 pour l'acompte de 1941, soit, au total, 26 fr. 75 au nominatif et 7 fr. 80 plus 17 fr. 725, soit au total 27 fr. 525 au porteur.

---

CAOUTCHOUCS DU DONAI  
(*Le Journal*, 28 décembre 1942)

L'assemblée ordinaire du 21 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1941 faisant apparaître un solde créditeur de 14.170.237 francs. Le dividende a été fixé à 40 francs par action. Deux acomptes se totalisant à 35 francs ayant été déjà versés, le solde revenant à chaque action ressort à 5 francs.

---

LES CAOUTCHOUCS DU DONAI  
(anciennement La Biên-hoà industrielle et forestière)  
Société anonyme fondée en 1908  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : l'exploitation en Indochine de plantations d'arbres à caoutchouc, de palmiers oléagineux, de canne à sucre.

Siège social : Paris VIII<sup>e</sup>, 23-25, avenue Victor-Emmanuel III.

Capital social : 32.000.000 fr., divisé en 320.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 500.000 fr. en 5.000 actions de 100 fr.

Porté en 1911 à 2.000.000 fr.

En 1919 à 6.000.000 fr.

En 1926 à 50.000.000 fr.

En 1928 à 75.000.000 fr.

Ramené en mai 1937 à 32.500.000 en 325.000 actions de 100 fr. et porté simultanément à 40.000.000 par création de 75.000 actions de 100 fr. émises à 115 fr.

Ramené en 1940 à 32.000.000 par échange de 5 actions de 100 fr. de la Biên-hoà industrielle et forestière contre 4 actions de 100 fr. des Caoutchoucs du Donai et de 1 action de 100 fr. des Forêts et scieries de Biên-hoà.

Conseil d'administration : MM. Charles FURIET, président ; Édouard BOURCIER SAINT-CHAFFRAY, Hubert de CHAMBURE, François de FLERS, Rodolphe HOTTINGUER,

Édouard de LABOULAYE <sup>6</sup>, Lucien LAUNAY, Sampiero PIÉTRI <sup>7</sup>, comte Gaston de SAPORTA <sup>8</sup>, Arnaud de VOGÜÉ <sup>9</sup>, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. MARION, LASSALLE.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin septembre — 1 voix par action sans limitation.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, prélèvements pour fonds de prévoyance, 7 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvements facultatifs pour réserves ou amortissements, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant et à terme : actions.

Exercices	caoutchouc (tonnes)
1936	—
1937	—
1938	949
1939	1.184

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1936	300	—	—	73,75	15,5
1937	1.901	1.800	4,5	134	100
1938	28	—	—	132	78
1939	—	—	—	203	88

<sup>6</sup> Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés dont la Biênhoà industrielle et forestière. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>7</sup> Sampiero Piétri (1883-1964), frère du ministre, inspecteur de la Banque de l'Indochine, ancien administrateur de la Biênhoà industrielle et forestière. Voir [encadré](#).

<sup>8</sup> Gaston de Saporta (1877-1933) : marié en 1908 à Marie Rodocanachi, fille d'Emmanuel Rodocanachi (1859-1934), historien, membre de l'Institut, président de l'Annuaire Didot-Bottin, administrateur de la Compagnie française des mines du Laurium (Grèce) et des Mines de Garn-Alfaya (Tunisie). À l'automne 1914, Gaston de Saporta appartient au 326<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé capitaine, cité à l'ordre de l'armée et proposé pour la Légion d'honneur. Mais le 13 juillet suivant, il perd son frère Fernand, capitaine d'artillerie, tué en défendant à outrance sa batterie contre des attaques allemandes. Un fils : Louis (1912), marié à Hélène de la Panouse. Une fille : Marie-Hélène (le second prénom rappelant les origines grecques des Rodocanachi) mariée au comte de Miramon Fitz-James. Président des Cafés de l'Indochine, vice-président du Syndicat des planteurs de cafés indochinois (1930), administrateur de la Biênhoà industrielle et financière, vice-président des Caoutchoucs de Kompong-Thom.

<sup>9</sup> Arnaud de Vogüé (1904-1988) : fils de Robert, administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO, administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs — Suzannah, An-Loc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà industrielle et forestière, Kompong-Thom— avant de succéder en 1936 à son père à la présidence de la CCNEO. Administrateur (1947), puis président (1952-1969) de Saint-Gobain.

Les audiences du Gouverneur Général  
(*La Volonté indochinoise*, 15 janvier 1943)

Saïgon, 13 Janvier. — L'Amiral Decoux ... s'est ... entretenu avec ... M. Breuvery, Directeur de la Plantation « Les Caoutchoucs du Donai » \*, à Trang Bon.

---

CAOUTCHOUCS DU DONAI  
(*Le Journal*, 3 mai 1943)

La production de 1942 s'est élevée à 1.504 tonnes contre 1.627 en 1941. Pour le premier trimestre de 1943. la production a été de 334 tonnes contre 275 pour le trimestre correspondant de 1942

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1871 :

Caoutchoucs du Donai :

Conseil : Ch. Furiet, pdt ; H. de Chambure, F. de Flers, R. Hottinguer, E. de Laboulaye, S. Piétri, G. de Saporta, A. de Vogüé.

Commissaires : MM. Lassalle, Mignot ; Marion, suppl.

---

RAPPORTS INTÉGRAUX SUR LES EXERCICES 1944 ET 1945  
Assemblées générales ordinaires du 19 décembre 1947

[Coll. Olivier Galand](#)



36-37

Exercice 1944  
Exercice 1945

# LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ

(anciennement « LA BIENHOA INDUSTRIELLE ET FORESTIÈRE »)

SOCIÉTÉ ANONYME  
au Capital de 32.000.000 de francs

Siège Social : 15, Avenue d'Orsay, PARIS-7<sup>e</sup>

R. C. Seine 212.496 B \*

## Assemblées Générales Ordinaires Annuelles

du 19 Décembre 1947

IMPRIMERIE PIERRE NEVEU  
53, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
PARIS-VI\*

1947

LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ  
(anciennement « LA BIENHOA INDUSTRIELLE ET FORESTIÈRE »)

SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 32.000.000 de francs

Siège social : 15, avenue d'Orsay, PARIS-7<sup>e</sup>  
R. C. Seine 212.496 B

Imprimerie Pierre Neveu  
58, bd du Montparnasse  
Paris-VI<sup>e</sup>

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles FURIET, président ;  
Hubert de CHAMBURE,  
François de FLERS,  
Rodolphe HOTTINGUER,  
Édouard de LABOULAYE,

Sampiero PIÉTRI,  
Gaston de SAPORTA,  
Arnaud de VOGÜÉ, administrateurs.

[Disparition de Édouard Bourcier Saint-Chaffray et Lucien Launay, non remplacés]

COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MM. Émile LASSALLE et Louis MIGNOT

COMMISSAIRE SUPPLÉANT  
M. Gustave MARION

---

Assemblée générale ordinaire annuelle  
du 19 décembre 1947

---

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

EXERCICE 1944

---

[3] MESSIEURS,

Conformément à la loi et à l'article 30 de vos statuts, votre conseil soumet à votre approbation les comptes de l'exercice 1944.

Les événements ont provoqué durant de longs mois, entre notre exploitation et notre siège, un arrêt des correspondances, qui ne nous a pas permis de vous convoquer dans le délai qui nous est imparti. Nous vous demandons d'admettre ce retard qui découle de circonstances exceptionnelles.

#### EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 1944, le coup de force japonais ne s'étant pas encore produit, la marche des exploitations de notre société a pu se poursuivre dans des conditions à peu près normales. Cependant, des difficultés de plus en plus grandes ont entravé l'exploitation, en particulier une pénurie croissante de main-d'œuvre, le manque de moyens de transport et la disparition d'un grand nombre de produits, et d'approvisionnements, indispensables.

Malgré ces obstacles, la production de caoutchouc de l'exercice 1944 n'a pas marqué de diminution trop sensible par rapport à celle de 1943 puisqu'elle a atteint 1.701 tonnes contre 1.838 tonnes l'année précédente.

C'est grâce aux efforts et à l'ingéniosité de nos agents européens que ce résultat remarquable a pu être obtenu et nous pensons que vous voudrez bien vous associer à nous pour leur exprimer notre reconnaissance.

La production de caoutchouc de l'exercice 1944 a été vendue pour sa totalité, comme celle des exercices précédents, au Comptoir de vente du caoutchouc, dont les prix sont demeurés pratiquement sans changement ; c'est ainsi que notre prix moyen de vente ressort à 11 fr. 99 pour 1944 contre 12 fr. 04 pour 1943.

Au cours de l'exercice 1944, faisant usage de l'autorisation qui nous était accordée par le Bureau du caoutchouc, nous avons augmenté la superficie plantée de la société

de 121 hectares. En fin d'exercice, celle-ci s'étendait ainsi 2.466 hectares dont 363 hectares seulement non greffés.

\*  
\* \*

La présentation du bilan ne comporte, par rapport à celle de l'exercice précédent, qu'une seule modification : l'inscription au Passif d'un compte nouveau : « Provision pour dommages de guerre », destiné à couvrir une partie du montant auquel votre conseil a évalué les pertes [4] résultant des pillages et des dépenses à prévoir pour rééquiper nos plantations en matériels de transport et d'usine.

Le compte de Pertes et Profits fait ressortir un solde créditeur de 299.771 fr. 24 après :

- fr. 3.531.807,80 d'amortissements ;
- fr. 1.011.162,50 de provision pour renouvellement du matériel ;
- fr. 8.500.000,00 de provision pour dommages de guerre.

Ce solde tient compte de la rentrée de :

- fr. : 3.598.519,20 versée par le Comptoir de vente du caoutchouc, comme reliquat de la soulte de 1942, et en acompte sur celle de 1943.

Après application à la réserve légale de 5 % du bénéfice net, soit fr. 14.985,56, nous vous proposons d'affecter le solde bénéficiaire de l'exercice 1944, soit fr. : 284.782.68, au poste « Report à nouveau » qui passera ainsi de fr. 1.084.682,25 à fr. 1.369.464,93.

\*  
\* \*

En raison des événements qui ont porté un grave préjudice à votre société, vos administrateurs ont décidé d'abandonner leurs droits sur la réserve représentant les tantièmes du conseil non distribués, qui s'élèvent, pour les exercices 1940 à 1943, à un montant de fr. 1.589.859,32.

Cette somme, incorporée dans le « Report à Nouveau », porte celui-ci de fr. 1.369.464,93 à fr. : 2.959.324,25.

\*  
\* \*

Vos commissaires vous donneront lecture du rapport spécial qu'ils ont établi à l'effet de vous renseigner sur les affaires traitées au cours de l'exercice 1944, avec les organismes dans lesquels certains de vos administrateurs sont intéressés.

\*  
\* \*

Le mandat de Monsieur Charles FURIET est expiré, nous vous proposons de le renouveler.

[5]

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1944

MESSIEURS,

L'interruption des relations entre votre siège social et vos exploitations d'Indochine, devenue complète à partir du mois d'août 1944 jusqu'en octobre 1945, a retardé la centralisation des écritures de l'exercice 1944.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé, en conformité du mandat qui nous a été conféré par votre assemblée générale du 8 août 1944, nous permettent cependant de vous certifier que les écritures de l'exercice considéré ont été fidèlement enregistrées dans la comptabilité sociale qui continue à être tenue avec toute la clarté désirable.

Aucune modification n'a été apportée dans la présentation du bilan arrêté au 31 décembre 1944, mais nous vous signalons l'institution au passif d'une PROVISION POUR DOMMAGES DE GUERRE, dont votre conseil d'administration vous expose la nécessité.

Nous vous donnons ci-après, comme chaque année, les explications que comporte le bilan :

## ACTIF

### IMMOBILISÉ :

La PROPRIÉTÉ reste pour 1,00

PLANTATIONS figurent pour 24.233.307,92

au lieu de fr. 24.769.330,32.

Les investissements de l'exercice s'élèvent à fr. 2.899.961,20 contre fr. 1.477.833,90 en 1943 et se répartissent comme suit : dépenses pour plantations : fr. 894.779,50 ; pour immeubles : fr. 1.729.005,80 ; pour matériel : fr. 57.791,10 ; pour mobilier : fr. 105.554,30 ; et pour cheptel fr. 112.830,50. Après les amortissements pratiqués en 1944, soit fr. 3.435.983,60 contre fr. 3.356.218,20 en 1943, le poste PLANTATIONS ressort en diminution de fr. 536.022,40.

### DISPONIBLE :

CAISSES et BANQUES 13.130.402,60

au lieu de fr. 12.085.926,28, chiffre de l'exercice précédent.

### RÉALISABLE

Ce chapitre s'inscrit pour un total de 24.216.587,25

contre fr. 24.692.853,40. Il se décompose comme suit :

1°) STOCKS pour fr. 8.644.472,10 en plus-value de fr. 6.008-345,10,

dont fr. 5.258.539,30 portant sur les stocks de caoutchouc par suite d'un accroissement des quantités existant à fin 1944 ainsi que d'un rehaussement du prix de revient et fr. 749.805,80 sur les approvisionnements divers, compte tenu d'un amortissement de fr. 95.824,20 sur pièces de rechange.

[6]

2°) CLIENTS ET DÉBITEURS DIVERS pour fr. 6.221.420,25, en diminution de fr. 6.200.224,55 à peu près équivalente à l'augmentation constatée sur les stocks.

3-) TITRES EN PORTEFEUILLE pour fr. 9.350.694,90 contre fr. 9.635.081,60 en 1943. Les Bons du Trésor entrent dans le total pour fr. 5.000.000,00

### RÉCUPÉRABLE

IMPÔTS À RETENIR SUR PREMIERS DIVIDENDES 998.239,20

Contre fr. 1.203.795,7,5.

### COMPTE D'ORDRE :

MONTANT DE LA RÉDUCTION DE CAPITAL EN 1937 16.023.615,00

contre fr. 21.223.615,00, en diminution de fr. 5.200.000,00, somme répartie sur les bénéfices de l'exercice 1943 à titre de remboursement sur la réduction subie par le capital en 1937.

## PASSIF

CAPITAL 32.000.000,00  
sans changement.  
RÉSERVE LÉGALE 2.273.525,91  
en augmentation de fr. 405.140,33 après l'affectation du prélèvement statutaire de 5 % sur les bénéfices de l'exercice 1943.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DU MATERIEL 5.754.670,20  
en augmentation de fr. 1.011.162,50, montant de la provision afférente à l'exercice 1944.

PROVISION POUR RISQUES EN COURS  
Sur la provision de fr. 4.449.760,80 constituée en 1943, il a été intégré en compte exploitation : fr. 3.598.519,20 après recouvrement de soultes sur livraisons de caoutchouc des exercices antérieurs. Après utilisation à concurrence de fr. :247.763,70, la provision ne subsiste plus que pour fr. 603.477,90, somme qui correspond à des recouvrements encore en suspens.

PROVISION POUR DOMMAGES DE GUERRE 8.500.000,00  
Dotation par prélèvement sur le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1944.

PASSIF ENVERS DES TIERS 12.062.410,47  
contre fr. 11.254.663,49, en augmentation de fr. 807.746,98. Ce chapitre se décompose comme suit :

1°) FOURNISSEURS ET CREDITEURS DIVERS  
fr. 2.932.980,09 en augmentation de 374.897,27

2°) IMPÔTS ET MATN-D'ŒUVRE À PAYER  
fr. 1.733.962,00 en diminution de 169.330,47

[7]  
3°) DIVIDENDES :  
fr. 5.805.609,06 en augmentation de 263.473,61

4-) TANTIÈMES NON DISTRIBUÉS :  
fr. 1.589.859,32 en augmentation de 338.706,57  
correspondant à la partie des tantièmes de l'exercice 1943 dont le règlement a été différé.

COMPTE D'ORDRE 16.023.615,00  
en diminution de fr. 5.200.000,00 équivalente à celle du poste de l'actif « MONTANT DE LA RÉDUCTION DE CAPITAL EN 1937 » dont il est la contrepartie.

## RÉSULTATS

Le détail du compte de Profits et Pertes vous est donné, comme d'habitude, en annexe du bilan.

Compte tenu de la reprise sur la Provision pour Risques en Cours d'une part et d'autre part de la constitution de la Provision pour Dommages de Guerre indiquées au cours du présent rapport, l'exercice 1944 se traduit par un bénéfice net de 299.771,24

Votre conseil vous propose son report à nouveau, après prélèvement statutaire en faveur de la Réserve légale. Il vous propose, en outre, d'ajouter au report à nouveau le montant des tantièmes des exercices 1940, 1941, 1942 et 1943, soit 1.589.859,32

dont le règlement avait été différé jusqu'à présent et auquel il a décidé de renoncer.

Au cas d'accord de votre part, voici comment s'établissent le report à nouveau au crédit du compte de Profits et Pertes :

Bénéfice net de l'exercice 1944	299.771,24
Prélèvement pour la Réserve légale, 5 %	14.988,56
Reste	284.782,68
Transfert des tantièmes non distribués	1.589.859,32
Ensemble	1.874.642,00
Report des exercices précédents	1.084.682,25
Report à nouveau	2.959.324,25

Nous avons pris connaissance du rapport de votre conseil d'administration et avons reconnu exactes les indications d'ordre comptable qu'il contient.

Sous le bénéfice de ce qui précède, nous estimons que vous pouvez ratifier le Bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Nous vous engageons également à donner votre accord pour le report à nouveau de fr. 2.959.324,25, mesure justifiée par les répercussions sur votre exploitation des graves événements survenus en Indochine.

E. LASSALLE,  
L. MIGNOT  
commissaires aux comptes agréés.  
Le 19 avril 1947.  
[8]

#### Rapport spécial des commissaires sur les opérations prévues à l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par la loi du 4 mars 1943, toute convention conclue entre une société et l'un de ses administrateurs ou entre des sociétés ayant des administrateurs communs est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration et avis doit en être donné aux commissaires.

En exécution de ces prescriptions, nous avons l'honneur de vous rendre compte que nous avons reçu notification par votre conseil du renouvellement, pour trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, de la convention avec la SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS pour le contrôle technique et la gestion administrative et comptable de vos plantations.

Toutes explications nous ayant été fournies au sujet de cette convention, nous estimons que vous pouvez lui donner votre approbation,

D'autre part, les opérations entre votre société et les entreprises qui vous ont été indiquées antérieurement et dans lesquelles sont intéressés des membres de votre conseil d'administration, se sont poursuivies au cours de l'exercice 1944 dans des conditions qui n'appellent de notre part aucune observation particulière.

Nous vous rappelons que ces opérations peuvent être résumées de la façon suivante :

— accords avec la Société « FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA » pour l'exécution du bail consenti à cette société, et sa participation à des frais généraux communs.

— utilisation des services d'agence de la COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT, à Saïgon.

— opérations bancaires courantes et services financiers par la BANQUE DE L'INDOCHINE et par la BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE et comptes-courants chez la SOCIÉTÉ INTERNATIONALE MOBILIÈRE ET INDUSTRIELLE.

Le 19 avril 1947.

Les commissaires,

E. LASSALLE,

L. MIGNOT.

[9]

#### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES prévu par l'article 16 du décret du 29 novembre 1939

MESSIEURS,

Depuis le dépôt de notre précédent rapport et jusqu'à la date de celui-ci, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE des actionnaires de votre société s'est tenue le 8 août 1944.

Cette assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1943, pour lequel *quitus* a été donné au conseil d'administration, a fixé la répartition à fr. 20,00 par action. Elle a renouvelé pour 3 ans le mandat des commissaires et pris acte (du rapport spécial établi sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE convoquée pour le 3 mai 1946 n'ayant pu délibérer faute de quorum, a été convoquée à nouveau pour le 28 mai 1946. Le quorum exigé pour cette seconde assemblée ayant été atteint, elle a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social qui pourra être porté jusqu'à 80 millions de francs.

Le conseil a été autorisé, en outre, à transférer éventuellement le siège social à Saïgon et à effectuer la transformation du capital social en piastres indochinoises, autorisation valable pour une durée de 3 ans. Les articles 4 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

L'un de nous a assisté à ces assemblées dont les délibérations ont été régulières et toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Le 19 avril 1947.

Les commissaires,

E. LASSALLE,

L. MIGNOT.

[10]

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1944 (Avant approbation des comptes)

ACTIF	
-------	--

• IMMOBILISÉ		
Propriété		
Plantations :	47.704.148,30	
Amortissements :	23.470.840,38	24.233.308,92
• DISPONIBLE.		
Caisse et banques		13.130.402,60
• RÉALISABLE.		
Stocks :	8.644.472,10	
Clients et débiteurs divers :	6.221,420.25	
Titres en portefeuille :	9.350.694,90	24.216.587,25
• RÉCUPÉRABLE		
Impôts à retenir sur premiers dividendes :		
Taxe de transmission :	566,239,20	
Impôt cédulaire sur le revenu :	432.000,00	998.239,20
• COMPTE D'ORDRE		
Montant de la réduction de capital en 1937 :	42.500.000,00	
À DÉDUIRE :		
Remboursements :	26.476.385,00	16.023.615,00
		<u>78.602.152,97</u>
PASSIF		
Capital :	32.000.000,00	
Réserve légale :	2.273.525,91	
Provision pour renouvellement du matériel :	5.754,670,20	
Provision pour risques en cours :	603.477,90	
Provision pour dommages de guerre :	8.500.00 00	49.131.674,01
• PASSIF ENVERS DES TIERS		
Engagements à court terme :		
Fournisseurs et créditeurs divers :	2.932.980,09	
Impôts et main-d'œuvre à payer :	1.733.962,00	
Dividendes :	5.805.609,06	
Tantièmes non distribués :	1.589.859,32	12.062.410,47
• RÉSULTATS		
Compte de Pertes et Profits		
Report à nouveau :	1.084.682,25	
Bénéfice 1944 :	299.771,24	1.384.453,49
• COMPTE D'ORDRE		
Provision pour paiement de la réduction de capital en 1937		16.023.615,00
		<u>78.602.152,97</u>



## COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1944

DÉBIT	
Frais généraux du siège social	566.767,46
Taxes fiscales	1.591.649,60
Amortissements	3.531.807,80
Provision pour renouvellement du matériel	1.011.162,50
Provision pour dommages de guerre :	8.500.000,00
BÉNÉFICE NET	299.771,24
	<u>15.501.158,60</u>
CRÉDIT	
Solde bénéficiaire exploitation	14.270.505,30
Produits accessoires et divers	781.273,90
Intérêts	12.478,70
Revenus du portefeuille-titres	144.488,20
Reprise excédent provision pour impôt B.I.C. 1943	292.412,50
	<u>15.501.158,60</u>

[11]

### RÉSOLUTIONS

#### PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs dispositions les dits rapports et comptes, et particulièrement l'inscription au Passif du bilan du nouveau compte « provision pour dommages de guerre ».

Elle donne aux administrateurs *quitus* et décharge pleine et entière de leur gestion pour l'exercice 1944.

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice, soit fr. 299.771,24, sous déduction de fr. 14.988,56, qui doivent être versés à la réserve légale.

Le report à nouveau qui s'élevait pour l'exercice 1943 à 1.084.682,25 est ainsi augmenté de fr. 284.782,68 et atteint fr. 1.369.464,93.

L'assemblée générale prend acte de la décision des administrateurs d'abandonner leurs droits sur la réserve représentant les tantièmes du conseil non distribués et qui atteignait pour les exercices 1940 à 1943 à un montant de fr. 1.589.859,32.

Cette somme, incorporée dans le report à nouveau, porte celui-ci de fr. 1.369.464,93 à fr. 2.959.324,25.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale réélit comme administrateur pour 6 ans, Monsieur Charles FURIET. Les pouvoirs de Monsieur Ch. FURIET prendront fin à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de 1950.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par les commissaires sur les opérations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

*Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.*

[12]

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1944 (Après approbation des comptes)

ACTIF		
• IMMOBILISÉ.		
Propriété :	1,00	
Plantations :	47.704.148,30	
Amortissements :	23.470.840,38	24.233.308,92
• DISPONIBLE.		
Caisses et Banques .....	..... 13.130.402,60	
• REALISABLE.		
Stocks	8.644.472,10	
Clients et débiteurs divers	6.221.420,25	
Titres en portefeuille	9.350.694,90	24.216.587,25
• RÉCUPÉRABLE. Impôts à retenir sur premiers dividendes		
Taxe de transmission :	566.239,20	
Impôt cédulaire sur le revenu :	432.000,00	998.239,20
• COMPTE D'ORDRE.		
Montant de la réduction de capital en 1937 : 42.500.000,00		
À DEDUIRE :		
Remboursements :	26.476.385,00	16.023.615,00
		<u>78.602.152,97</u>
PASSIF		
Capital :	32.000.000,00	
Réserve légale :	2.288.514,47	
Provision pour renouvellement du matériel :	5.754.670,20	
Provision pour risques en cours :	603.477,90	
Provision pour dommages de guerre :	8.500.000,00	49.146.662,57
• PASSIF ENVERS DES TIERS		
Engagements à court terme		
Fournisseurs et créditeurs divers :	2.932.980,09	
Impôts et main-d'œuvre à payer		1.733.962,00

Dividendes :	5.805.609,06	10.472.551,15
• RÉSULTATS		
Compte de Pertes et profits		
Report à nouveau :	2.959.324,25	
• COMPTE D'ORDRE		
Provision pour paiement de la réduction de capital en 1937		16.023.615,00
		<u>78.602.152,97</u>

LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ  
(anciennement « LA BIENHOA INDUSTRIELLE ET FORESTIÈRE »)

SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 32.000.000 de francs

Siège social : 15, avenue d'Orsay, PARIS-7<sup>e</sup>  
R. C. Seine 212.496 B

Assemblée générale ordinaire annuelle  
du 19 décembre 1947

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE 1945

[15] Conformément à la loi et à l'article 30 de vos statuts, votre conseil soumet à votre approbation les comptes de l'exercice 1945.

Nous vous demandons d'admettre le retard apporté à leur présentation ; il est dû aux troubles qui ont sévi en Indochine.

#### EXPLOITATION

Durant l'exercice 1945, l'exploitation et la gestion normale des plantations de votre société n'ont pu être assurées par votre personnel européen que jusqu'au 9 mars. En effet, le jour même du coup de force japonais, des représentants des Services économiques nippons sont venus sur vos domaines et ont commencé à tenter de les administrer directement.

Votre directeur et ses assistants ont été expulsés au cours des semaines suivantes et contraints de se réfugier à Saïgon où ils durent demeurer jusqu'à la fin de la guerre.

La gestion des plantations par les Japonais, de mars à septembre 1945, s'est, en fait, uniquement traduite par des prélèvements dans la caisse de la société pour assurer la paie des travailleurs, d'ailleurs peu nombreux, qui demeuraient sur les plantations, ceux-ci étant employés pour le compte de l'armée japonaise ou à des essais de culture sans rapport avec notre objet social.

La production de l'exercice 1945, réduite aux seuls mois de janvier et février, s'est élevée à 333 tonnes qui furent vendues après la Libération, dans le courant de 1946, au Comptoir de vente du caoutchouc, pour un prix moyen de fr. 20,13 contre fr. 11,99 pour l'exercice 1944.

Ce n'est qu'après la clôture de l'exercice 1945 que le développement des opérations militaires en Cochinchine a permis le retour de votre personnel européen sur les domaines de la société. Le 25 janvier 1946, votre directeur pouvait revenir à TRANG-BOM, et les secteurs de TUC-TRUNG et de CAY-GAO étaient réoccupés à leur tour quelques semaines plus tard.

Des dégâts assez considérables ont alors été malheureusement constatés : à TRANG-BOM, si les bâtiments, le matériel et les cultures étaient pratiquement intacts, la plupart des approvisionnements et stocks en magasin avaient été pillés, ainsi que le mobilier des bureaux et maisons d'habitation ; en particulier, tous les documents comptables avaient disparu.

À TUC-TRUNG, en plus du pillage des approvisionnements et du mobilier, nous avons à déplorer l'incendie partiel d'une maison d'Européen et la destruction à peu près totale d'un village de travailleurs situé à Dong-Sai.

[16] Enfin, à CAY-GAO, une maison d'Européens était également très endommagée et le village des coolies entièrement détruit, tandis que la plantation elle-même avait assez fortement souffert d'un incendie qui l'avait traversée quelques jours avant la réoccupation du secteur par les troupes françaises. Des soins immédiats furent apportés aux arbres plus ou moins gravement endommagés par le feu, et, grâce à cette intervention urgente, le nombre d'arbres définitivement perdus est demeuré inférieur à 7 % sur l'ensemble des superficies atteintes. De ce fait, leurs possibilités d'exploitation n'ont pas été sensiblement compromises pour l'avenir.

Depuis leur retour sur les domaines de la société, les membres de votre personnel européen se sont remis au travail dans des conditions que l'insécurité résultant des événements dont l'Indochine est actuellement le théâtre, a rendues particulièrement difficiles et dangereuses.

M. MIGNEN, votre directeur, tombé dans une embuscade le 6 août 1947, a été grièvement blessé d'une balle au bras ; M. CHARLET, chef mécanicien, qui accompagnait un convoi de camions se rendant de Cay-Gao à Trang-Bôm, a été blessé à son tour au cours d'un engagement le 15 octobre dernier.

Malgré les dangers quotidiens auxquels ils sont exposés, les membres de votre personnel, après s'être attachés à réparer les dommages subis par vos domaines en 1945, s'efforcent maintenant de leur faire produire le maximum de caoutchouc que permettent vos disponibilités très réduites en main-d'œuvre afin de fournir à la France le caoutchouc dont son industrie a un besoin si urgent.

Nous vous demandons de vous joindre à nous pour leur exprimer notre reconnaissance profonde pour leur courage et leur dévouement.

\*  
\*   \*  
\*

La présentation des comptes sociaux ne comporte aucune modification par rapport à celle de l'exercice précédent, à l'exception de l'évaluation de la valeur des stocks de caoutchouc qui a été calculée suivant le prix de vente net au Comptoir de vente du caoutchouc. De plus, le compte de Pertes et Profits a été crédité de fr. 7.709.538,00, représentant la différence de plus-value résultant de la modification du taux de la piastre indochinoise (suivant les termes du décret du 26 décembre 1945) appliqué aux « Disponible » et « Exigible ».

Par contre, il a été porté au débit de ce compte le montant de certains dommages qui ont pu être appréciés et comptabilisés. Ils s'élèvent au total à fr. 6.962.761,40.

Votre conseil a, en outre, décidé d'augmenter le montant de la provision pour dommages-de guerre et de la porter de fr. 8.500.000 à fr. 11.659.537,78.

En définitive, le compte de Pertes et Profits de l'exercice sou -revue ne présente aucun bénéfice ni perte.

\*  
\*    \*

L'assemblée générale ordinaire du 8 mai 1926 avait décidé de fixer la rémunération du conseil d'administration à un montant annuel de fr. 48.000,00 (en raison des circonstances, cette somme a été réduite, en fait, pour certains exercices). Nous vous proposons de relever cette rémunération à fr. 250.000,00, net d'impôts.

La rémunération de vos commissaires aux comptes nous paraît devoir être révisée. Elle pourrait être portée par exercice à fr. 15.000,00 pour chaque commissaire titulaire et à fr. 3.000,00 pour le commissaire suppléant.

\*  
\*    \*

Vos commissaires vous donneront lecture du rapport spécial qu'ils ont établi à l'effet de vous renseigner sur les affaires traitées au cours de l'exercice 1945 avec les organismes dans lesquels certains de vos administrateurs sont intéressés.

\*  
\*    \*

Le mandat de Monsieur Rodolphe HOTTINGUER est expiré ; nous vous proposons de le renouveler.

[17]

## RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1945

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mandat de commissaires auprès de votre société pour l'exercice 1945.

L'établissement des données comptables de fin d'année a été entravé par l'obligation de reconstituer les documents disparus lors des troubles qui ont suivi le coup de force du 9 mars 1945.

Si, dans ces conditions, et en l'absence de certains inventaires, nous avons dû renoncer à exercer nos vérifications aussi rigoureusement qu'à l'habitude, le résultat de notre examen reste néanmoins satisfaisant et nous pouvons, vous donner l'assurance que le bilan et le compte, de Profits et Pertes qui vous sont présentés sont en concordance avec les chiffres des écritures sociales.

Deux changements ont été apportés dans les méthodes d'évaluation du bilan. En premier lieu, les disponibilités et créances actives existant en Indochine, de même que les créanciers dont les comptes s'expriment en piastres indochinoises ont été convertis au change de 17 francs au lieu de 10 francs, taux antérieur à la loi monétaire du 26 décembre 1945. La plus-value nette dégagée par cette opération, soit fr. : 7.709.538,00, a été portée au crédit du compte de Profits et Pertes.

D'autre part, le stock de caoutchouc jusqu'alors inventorié au prix de revient a été, décompté sur la base du prix provisoire fixé par le Comptoir de vente du caoutchouc pour sa prise en charge, des, soultes restant éventuellement à recevoir.

## ACTIF

### IMMOBILISÉ :

La PROPRIÉTÉ reste inscrite pour fr. 1,00  
Les PLANTATIONS figurent pour fr. 21.190.873,12  
au lieu de fr. 24.233.307,92.

Les investissements qui n'ont porté que sur les 2 premiers mois de l'exercice, s'élèvent seulement à fr. 219.020,60 contre fr. 2.899.961,20 en 1944.

Après les amortissements pratiqués en 1945, soit fr. 3.261.455,40 contre fr. 3.435.983,60, le poste « Plantations » ressort en diminution de fr. 3.042.434,80.

### DISPONIBLE :

Les CAISSES ET BANQUES sont en régression de fr. 13.130.402,60 à fr. 9.236.364,28  
Nous vous signalons que ce poste a dû subir un amortissement de fr. 2.325.992,90 correspondant à des prélèvements sur vos avoirs effectués par les autorités japonaises.

[18]

### RÉALISABLE :

Ce chapitre qui s'inscrit pour fr. 31.852.140,58  
au lieu de fr. : 24.216.587,25 chiffre de 1944, groupe les postes suivants :

1°) « STOCKS » ramenés de fr. : 8.644.472,10 à fr. : 5.352.977,39. Dans ce total, les stocks de caoutchouc sont compris pour fr. 5.172.281,50 et les Approvisionnements divers pour fr. 180.695,89 seulement. En raison de la disparition quasi-totale des approvisionnements en magasin, ce dernier compte a été frappé d'un amortissement de fr. 4.563.615,50.

2°) « CLIENTS ET DÉBITEURS » qui passent de fr. : 6.221.420,25

fr. : 18.164.328,09. L'augmentation provient essentiellement des sommes dues en fin d'exercice par le Comptoir de Vente du Caoutchouc.

3°) « TITRES EN PORTEFEUILLE » qui reviennent de fr. 9.350.694,90 à fr. : 8.334.835,10 après réalisation des titres de rente française. Les Bons du Trésor entrent dans ce total pour 5 millions de fr.

### RÉCUPÉRABLE :

Les « IMPÔTS À RETENIR SUR PREMIERS DIVIDENDES » passent de fr. 998.239,20 à fr. 1.434.976,65

### COMPTE D'ORDRE :

Le montant de la « RÉDUCTION DE CAPITAL EN 1937 », à fr. 16.023.315,00 n'a pas subi de changement, l'exercice 1944 n'ayant pas donné lieu à répartition.

## PASSIF

CAPITAL 32.000.000,00

compte sans changement.

RÉSERVE LÉGALE fr. 2.288.514,47

En augmentation de la dotation de l'exercice 1944, soit fr. : 14.988,56.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL 5.754.670,20

compte sans changement.

PROVISION POUR DOMMAGES DE GUERRE 11.659.537,78

Cette provision, qui s'élevait à fr. : 8.500.000,00 a reçu une dotation supplémentaire de fr. : 3.159.537,78 par Profits et Pertes de l'exercice 1945.

Après apurement, le reliquat de la « PROVISION POUR RISQUES EN COURS », soit fr. : 603.477,90, a disparu du bilan.

PASSIF ENVERS DES TIERS 9.052.308,93

contre fr. : 12.062.410,47 en 1944. À l'intérieur de ce chapitre, sont compris les comptes ci-après :

1°) « FOURNISSEURS ET CREDITEURS DIVERS »

pour fr. 5.724.746,40 en augmentation de fr. 2.791.766,31

2°) « IMPOTS ET MAIN-D'ŒUVRE » :

pour fr. 469.376. » en diminution de fr. 1.264.586,00

3°) « DIVIDENDES » :

pour fr. : 2.858.186,53 en diminution de fr. 2.947.422,53

Les « Tantièmes, non distribués » ont disparu, après transfert au Report à Nouveau de 1944.

[19] COMPTE D'ORDRE 16.023.615,00

Ce poste, qui forme la contrepartie de celui de l'actif de même dénomination, est inchangé.

## RÉSULTATS

Le compte PROFITS ET PERTES de l'exercice 1945 vous est donné en annexe du bilan.

Malgré la production très réduite de caoutchouc, l'Exploitation a laissé un profit brut de fr. 4.988.013,70, ce compte ayant bénéficié d'une rentrée de fr. 1.634.563,50 obtenue du Comptoir de vente du caoutchouc au titre d'exercices antérieurs.

En dehors des rubriques habituelles, le compte PROFITS ET PERTES comporte cette année, au *crédit* : une reprise sur provision pour impôt B.I.C. et la plus-value sur valorisation de la piastre ; au *débit* : des pertes par faits de guerre et émeutes et, enfin, la provision supplémentaire pour les dommages de guerre.

Il s'équilibre, en définitive, sans profit ni perte.

Il subsistera, au crédit du compte PROFITS ET PERTES, le report à nouveau des exercices précédents, soit 2.959.324,25

Les renseignements comptables que vous apporte le rapport de votre conseil d'administration ont retenu notre attention. Nous vous signalons que les dommages de guerre aux plantations et installations n'ont pas été comptabilisés.

En conclusion des explications qui précèdent, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes de l'exercice 1945 avec les modifications que comporte leur présentation.

Le 5 novembre 1947.

E. LASSALLE,

L. MIGNOT,

Commissaires aux comptes agréés.

[20]

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867

MESSIEURS,

Votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune nouvelle convention de la nature visée par le nouvel article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Par ailleurs, les opérations entre votre société et les diverses entreprises, dont il a été fait mention dans nos précédents rapports, se sont poursuivies au cours de l'exercice 1945.

Ces opérations avaient été autorisées antérieurement par vous et les conditions dans lesquelles elles ont été exécutées n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

Le 5 novembre 1947.  
E. LASSALLE,  
L. MIGNOT,  
commissaires aux comptes.  
[21]

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES  
prévu par l'article 16 du décret du 29 novembre 1939

MESSIEURS,

L'article 16 du décret-loi du 29 novembre 1939 prescrit « que pendant la durée des hostilités, les commissaires des sociétés anonymes assisteront aux assemblées générales des actionnaires et feront un rapport spécial sur l'exercice de cette mission. »

Depuis le dépôt de notre dernier compte-rendu, votre société n'aura tenu que les assemblées générales ordinaires chargées de statuer sur les comptes des exercices 1944 et 1945.

La date légale de la fin des hostilités ayant été fixée au 1<sup>er</sup> juin 1946, nous n'aurons donc plus de rapport spécial à vous présenter sur les assemblées.

Le 5 novembre 1947.  
E. LASSALLE,  
L. MIGNOT,  
commissaires aux comptes.  
[22]

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1945

ACTIF		
• IMMOBILISÉ.		
Propriété :	1,00	
Plantations :	47.923.168,90	
Amortissements :	26.732.295,78	21.190.873,12
• DISPONIBLE.		
Caisses et banques		9.236.364,28
• RÉALISABLE.		
Stocks :	5.352.977,39	
Clients et débiteurs :	18.164.328,09	
Titres en portefeuille :	8.334.835,10	
• RÉCUPÉRABLE.		
Impôts à retenir premiers dividendes		
Taxe de transmission :	858.976,65	
Impôt cédulaire sur le revenu :	576.000,00	1.434.976,65
• COMPTE D'ORDRE.		
Montant de la réduction de capital en 1937 :	42.500.000,00	



À DÉDUIRE :		
Remboursements :	26.476.385,00	16.023.615,00
		<u>79.737.970,63.</u>
PASSIF		
Capital :	32.000.000,00	
Réserve légale :	2.288.514,47	
Provision pour renouvellement du matériel :	5.754.670,20	
Provision pour dommages de guerre :	11.659.537,78	51.702.722,45
• PASSIF ENVERS DES TIERS		
Engagements à court terme :		
Fournisseurs et créiteurs divers :	5.724.746,40	
Impôts et main-d'œuvre à régler:	469.376,00	
Dividendes :	2.858.186,53	9.052.308,93j
• RÉSULTATS		
Comptes de Pertes et Profits :		
Report à nouveau		2.959.324,25
• COMPTE D'ORDRE		
Provision pour paiement de la réduction de capital en 1937		16.023.615,00
		<u>79.737.970,63</u>

#### COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1945

DÉBIT		
Frais généraux du siège social		843.333,45
Taxes fiscales		91.650,00
Amortissements		3.261.455,40
Pertes sur les pépinières d'hévéas		73.153,00
Pertes sur approvisionnements par pillage et faits de guerre		4.563.615,50
Prélèvements effectués par les autorités japonaises après le 9 mars 1945		2.325.992,90
Créances irrécouvrables en Indochine		18.405,80
Provision pour dommages de guerre		3.159.537,78
		<u>14.337.143,83</u>
CRÉDIT		
Solde bénéficiaire d'exploitation		4.988.013,70
Produits accessoires et divers		58.838,70
Intérêts		7.405,21

Revenus du portefeuille-titres	206.428,22
Reprise excédent provision pour impôt B. I.C. 1944	1.366.920,00
Différence sur revalorisation de la piastre I.C.	7.709.538,00
	<u>14.337.143,83</u>

[23]

## RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports et comptes et particulièrement le nouveau mode d'évaluation des stocks de caoutchouc ainsi que des postes « Disponible » et « Exigible ».

Elle donne aux administrateurs *quitus* et décharge pleine et entière pour l'exercice 1945.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale réélit comme administrateur pour six ans, Monsieur Rodolphe HOTTINGUER. Les pouvoirs de Monsieur R. HOTTINGUER prendront fin à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de 1951.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'art. 26 des statuts, fixe à fr. 250.000,00 par an, nets d'impôts, à dater du premier janvier 1945 et jusqu'à décision contraire, l'allocation d'ensemble à percevoir par le conseil d'administration au titre des jetons de présence.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée fixe à dater de l'exercice 1945, la rémunération annuelle des commissaires aux comptes à quinze mille francs (fr. 15.000,00) pour chaque commissaire titulaire et à trois mille (fr. 3.000,00) pour le commissaire suppléant.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par les commissaires sur les opérations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

*Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.*

## LES CAOUTCHOUCS DU DONAI

*(L'Information financière, économique et politique, 13 janvier 1950)*

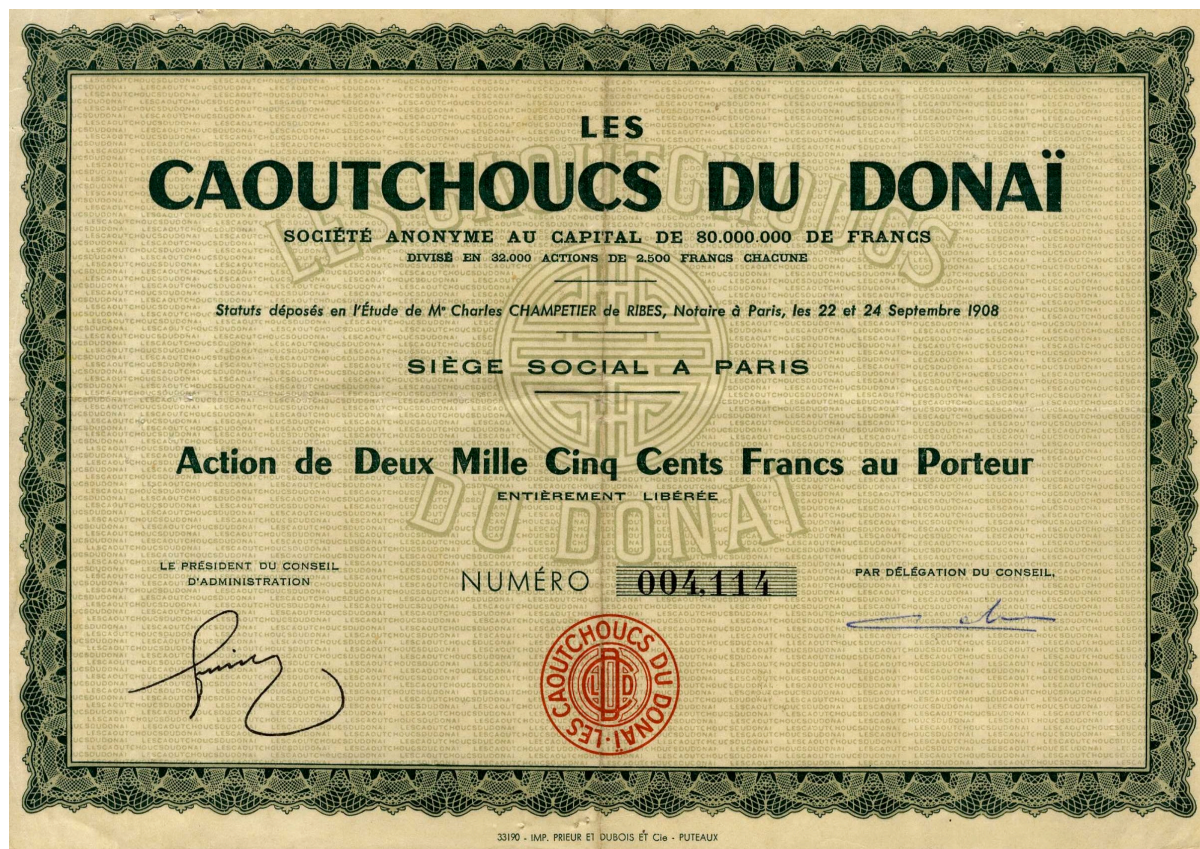
À l'assemblée du 12 janvier, le président a déclaré que la production pour l'exercice 1949 était en augmentation de 35 %. Il a fait remarquer également que le rendement à l'hectare des plantations pourrait passer à 1.300 ou 1.400 kg à l'hectare, si l'on pouvait trouver sur place la main-d'œuvre nécessaire.

Le rapport du conseil signale qu'au cours de l'exercice 1948 la production de caoutchouc s'est élevée à 696 tonnes (contre 714 tonnes en 1947), diminution imputable aux décès de MM. Jacquet et Planchon <sup>10</sup>, à Cay-Gao, qui provoqua l'abandon, devant les menaces du Viet-Minh, des travailleurs de la plantation. Le déficit global pour les trois domaines de la société en 1948 par rapport à l'année précédente n'a pas été plus élevé parce que, dans deux plantations du domaine, il a été possible d'accroître la production, portée respectivement à 291 tonnes (contre 282 tonnes) à Trang-Bom, et à 361 tonnes (contre 278) à Tuc-Trung.

Le bénéfice brut enregistré en 1948 a été de 17.562.000 fr., affecté aux amortissements, au renouvellement du matériel et au rachat de l'abonnement au timbre.

Les mandats de MM. de CHAMBURE, de FLERS, de SAPORTA, qui venaient à expiration, ont été renouvelés pour six ans.

1950 : Capital porté à 80 MF, divisé en 320.000 actions de 250 fr.  
1<sup>er</sup> octobre 1951 : regroupement en 32.000 actions de 2.500 fr.



Coll. Serge Volper

LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ  
Société anonyme au capital de 80.000.000 de fr.  
divisé en 32.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Charles Champetier de Ribes, notaire à Paris,

<sup>10</sup> Jacques Jacquet et Joseph Planson (et non Planchon), tués les 19 déc. 1947 et 1<sup>er</sup> janvier 1948, l'un par l'explosion d'une grenade piégée, l'autre dans une embuscade.

les 22 et 24 septembre 1908

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Furiet

Par délégation du conseil : ?

Impr. Prieur et Dubois et C<sup>ie</sup> — Puteaux

AEC 1951-1120. — Les Caoutchoucs du Donaï

15, avenue d'Orsay, PARIS (7<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., 80 millions de fr. en 320.000 act. de 250 fr.

Dividende net. — 1949 : 20 fr. au port. ; 23 fr. au nom.

Objet. — Exploit. de forêts en Indochine et de toutes branches de l'industrie du bois. Plantations d'arbres à caoutchouc et industries annexes, province de Bien-hoâ (Sud Viet-Nam). — Production 1948 : 696 tonnes.

Conseil. — MM. Charles Furiet [Bq Comm. Afric.], présid. ; Hubert de Chambure [Bq Indoch.], François de Flers [Bq Indoch.], Rodolphe Hottinguer, Édouard de Laboulaye [Bq Indoch.], Sampiéro Piétri [insp. Banque de l'Indochine, anc. adm. de la Biênhoà ind. et forest.], Gaston de Saporta, Arnaud de Vogüé [CCNEO].

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1802 :

Caoutchoucs du Donaï :

Conseil : *idem*.

Commissaires : MM. Lassalle, L. Walter ; Marion, suppl.

#### LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1953)

L'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue le 11 décembre, sous la présidence de M. Jean de Sailly, a ratifié les comptes de l'exercice 1952 se soldant par un bénéfice de 4 millions 534.091 francs.

Les résultats de cet exercice ayant été sérieusement affectés par le typhon du 20 octobre, des prélèvements sur le report à nouveau ont été nécessaires pour assurer le paiement du dividende.

L'assemblée a décidé de distribuer au titre de l'exercice 1952 : 1° un dividende de 375 fr. net par action de 2.500 fr. nominal ; 2° 8.000 actions Forêts et Scieries de Bienhoa\* faisant partie du portefeuille social, à raison de 1 action Forêt et Scieries de Bienhoa, coupon n° 6 attaché, pour 4 actions Les Caoutchoucs du Donaï de 2.500 fr.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Jean de Sailly et Robert Thion de la Chaume en qualité d'administrateurs et a réélu M. Édouard de Laboulaye, administrateur sortant.

#### LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1953)

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement du dividende 1952 à compter du 11 janvier 1954 dans les conditions suivantes :

1° Contre remise du coupon n° 2 (actions regroupées de 2.500 fr.), paiement d'une somme de 375 fr. net ;

2° Attribution d'une action de 15 piastres de la SOCIÉTÉ DES FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA\* (coupon n° 6 attaché) pour 4 actions de 2.500 fr. regroupées des CAOUTCHOUCS DU DONAÏ, contre remise de 4 coupons n° 3 de ce titre.

Ces opérations seront effectuées par les soins de la BANQUE DE L'INDOCHINE, 96, boulevard Haussmann à Paris.

---

#### Les Caoutchoucs du Donai

*(L'Information financière, économique et politique, 23 juillet 1954)*

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, réunie le 6 juillet 1954, a voté à l'unanimité, les résolutions qui lui ont été soumises par le conseil.

Elle a notamment décidé la distribution d'un dividende net de 900 fr. par action regroupée de 2.500 fr. et l'affectation d'une somme de 32 millions de francs à une « Réserve spéciale » à créer au passif du Bilan. Compte tenu du report des exercices antérieurs, le « Report à nouveau » s'élève à 9.318.388 fr. 83.

L'assemblée a laissé le soin au conseil d'administration de fixer l'époque et les modalités de distribution du paiement de ce dividende. La date sera annoncée prochainement.

---

#### CAOUTCHOUCS DU DONAÏ

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> décembre 1955)*

Le bilan au 31 décembre 1954 qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 12 décembre 1955, fait apparaître un bénéfice net de 94.218.706 fr. 10. Le solde créditeur du compte de Profits et Pertes compte tenu du report à nouveau s'élève à 103.537.094 fr. 93.

Mais une fraction seulement des bénéfices de l'exercice ayant pu être transférés en 1954, et aucun transfert n'étant intervenu en 1955, il ne pourra être proposé à l'assemblée que la distribution d'un dividende net de 750 francs par action, le solde des bénéfices de l'exercice, soit 62 millions 320.604 fr. 10, étant reporté à nouveau.

---

#### Les Caoutchoucs du Donai

**[Desfossés 1956/1792]**

Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donai 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)...

Hottinguer (baron Rodolphe)(1902-1985), 128 (UEIF), 216 (Banque ottomane), 570 (Minemet), 590 (Djebel Djerissa)[par parenté avec Alb. de Dietrich marié à Lucie Hottinguer], 653 (Vieille-Montagne), 850 (Châtillon-Commentry), 921 (Cie frse des métaux), 1433 (*Gafsa*), 1792 (*Caout. Donai*), 1821 (Kléber-Colombes), 2205 (Didot-Bottin).

Laboulaye (Gérard de)(1920-2006)(fils d'Édouard, secr. gén. Bq IC), 1792 (Caout. Donai).

Piètri (Sampiero)[1883-1964][Frère du ministre][inspecteur de la Banque de l'Indochine, dga Banque commerciale africaine, anc. adm. de la Biênhoà ind. et forestière, anc. v.-pdt de la Soc.marocaine de construction métallique], 304 (Sté financ. d'exploit. indus.), 1524 (Sarlini), 1792 (Caoutchouc du Donai).

Saporta (marquis Gaston. de)(1877-1963)(ép. Marie Rodocanachi, fille d'Emm. Rodocanachi (1859-1934), historien, président du Didot-Bottin, adm. du Laurium et du Garn-Alfaya, cousin de Théodore, président de la Bq indus. de l'AFN)[comm. cptes BIAN], 1792 (Caout. Donai), 1808 (pdt Caout. de Kompong-Thom), 2084 (Sté indus. AFN), 2205 (Didot-Bottin).

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donai), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Marion (G.), 125 (comm. cptes BNCI), 1792 (comm. cptes Caout. Donai).

Agart (Ch.), 1792 (comm. cptes Caout. Donai), 1816 (comm. cptes Hévées de Caukhoi).

Gentilhomme (P.), 735 (comm. cptes Min. Oubangui orient.), 1617 (comm. cptes DTP), 1816 (comm. cptes suppl. Caout. Donai).

Mandon (P.) 1807 (comm. cptes Hts plateaux IC), 1816 (comm. cptes suppl. Caout. Donai), 1818 (comm. cptes suppl. Hévées Xuân-Lôc).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 15, avenue d'Orsay. Tél. : INV. 97-31.

SERVICES ADMINISTRATIFS : Sté Auxiliaire de Plantations, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8<sup>e</sup>).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1909 pour une durée de 90 ans.

OBJET : Il a été fait apport par la Biênhoà Industrielle et Forestière à la Société Forêts et Scieries de Biênhoà de tous les biens constituant l'exploitation forestière et industrielle contre remise de 80.000 actions nouvelles entièrement libérées de cette dernière entreprise, dont le capital a été ainsi porté à 8.025.000 fr. Cette cession a pris effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1939 et l'ancienne Biênhoà, spécialisée désormais dans l'exploitation des hévéas, a pris le titre de « Caoutchoucs du Donai ».

CAPITAL SOCIAL : Par suite de cet apport, l'assemblée extraordinaire du 30 avril 1940 a décidé la réduction du capital de 40 millions à 32 millions de fr., divisé en 320.000 actions nouvelles de 100 fr. Elle a décidé également : 1<sup>o</sup> que jusqu'à complet remboursement de la somme de 42.500.000 fr., dont l'ancien capital a été réduit, les sommes distribuées aux actions représentant le capital de 12.500.000 fr. subsistant après cette réduction leur seront versées à titre de remboursement du capital annulé ; 2<sup>o</sup> que les sommes distribuées en vertu des mêmes dispositions aux actions représentant l'augmentation de capital de 7.500.000 fr. (1937) leur seront versées à titre de dividende jusqu'à ce que le remboursement du capital annulé soit achevé ; 3<sup>o</sup> que, jusqu'au complet remboursement aux anciens actionnaires du capital annulé, il sera fait masse de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, exigible sur toutes les distributions faites aux actionnaires, cet impôt devant être réparti entre toutes les actions proportionnellement au taux de cet impôt applicable aux diverses catégories d'actions, d'après les tarifs en vigueur à l'époque de la distribution. Il a été procédé à l'échange de 5 actions Biênhoà contre 4 actions Caoutchoucs du Donai et 1 certificat nominatif d'attribution d'une action Forêts et Scieries de Biênhoà. La délivrance des actions Forêts et Scieries de Biênhoà a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 1942. Capital porté en 1950 à 80 millions, divisé en 320.000 actions de 250 fr. Regroupement en 32.000 actions de 2.500 fr. à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1951.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, intérêt non cumulatif de 7 % aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration et 90 % aux notions, sauf prélèvement en faveur de fonds de prévoyance, de réserves ou reports.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de l'Indochine, Paris.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 103. — Notice SEF : CO 113.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 9 (11 juin 1951), 165 fr. ; 10 et 1 (11 juillet 1952), 275 et 2.750 fr. ; 2 (11 janvier 1954), 375 fr. plus 1 action Forêts et Scieries de Bienhoa par 4 actions de la Société contre 4 coupons n° 3 ; 4 (11 août 1954), 900 fr. ; 5 (26 décembre 1955), 750 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid.+tant.	Divid. brut act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945	3.261	3.159	—	—	—	—
1946	1.685	—	—	—	—	—
1947	9.838	3.774	—	—	—	—
1948	7.639	8.481	—	—	—	—

1949	31.430	—	9.059	453	9.878	28 88
1950	48.186	—	74.883	3.744	70.944	201 21
1951	60.039	30.691	138.102	1.514	120.416	2.750 (1)
1952	74.719	34.308	4.534	375	14.684	375 (1)
1953	49.454	—	72.142	32.000	38.402	900 (1)
1954	47.531	—	94 .219	—	31.898	750 (1)

(1) Net.

#### BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954 (1)
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	266.265	268.405	313.586	224.014	335.187
Autres valeurs immobilisées	11.989	35.654	35.427	36.859	164.673
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	89.545	52.632	49.976	36.324	44.224
Débiteurs	96.450	117.885	69.442	110.392	86.948
Titres de placement	4.033	4.027	—	—	50.466
Disponible	20.876	87.921	13.100	26.740	43.862
Comptes d'ordre	16.024	18.024	16.024	16.024	16.024
	<u>455.182</u>	<u>582.548</u>	<u>497.556</u>	<u>449.883</u>	<u>711.384</u>
PASSIF					
Capital	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000
Réserves	212.224	216.164	288.850	187.885	287.027
Fonds de renouvellement et provisions	11.659	42.351	76.660	54.274	54.274
Dette à court terme	60.892	89.907	86.487	89.108	209.840
Bénéfices	74.883	138.102	4.534	72.142	94.219
Comptes d'ordre	16.024	10.024	16.024	16.024	16.024
	<u>455.182</u>	<u>582.548</u>	<u>497.556</u>	<u>449.883</u>	<u>711.384</u>

(1) Après réévaluation.

#### CAOUTCHOUCS DU DONAI

(L'Information financière, économique et politique, 14 juillet 1956)

Les comptes de l'exercice 1955 font apparaître un bénéfice net de 174 millions 64.642 fr. 89 pour une production de 2.476 tonnes contre respectivement, en 1954, 94.218.706 fr. 10 et 1.969 t.

Étant donné qu'il n'a encore été accordé aucun transfert sur le solde des bénéfices de l'exercice 1954 non plus que sur les bénéfices réalisés en 1955, au Vietnam, où se trouvent situées toutes les plantations de la société, le conseil a décidé de ne convoquer l'assemblée générale ordinaire qu'au cours du quatrième trimestre 1956, la fixation éventuelle d'un dividende étant subordonnée aux transferts qui pourraient être reçus avant la date de l'assemblée.

---

LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1957)

L'assemblée extraordinaire tenue le 29 janvier, sous la présidence de M. Jean de Sailly, a porté le capital de 80 à 160 millions de francs, par virement d'une somme de 80 millions de la « Réserve spéciale de réévaluation » au compte « Capital » et élévation du nominal des actions de 2.500 à 5.000 francs.

En outre, l'assemblée a décidé, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1957, de ramener de 7 à 5 % le taux de l'intérêt statutaire. Elle a apporté également diverses modifications aux statuts, afin de tenir compte notamment de certains changements intervenus dans la législation sur les sociétés.

---

Les Caoutchoucs du Donai  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

L'assemblée ordinaire du 3 juillet a approuvé les comptes de 1957 se soldant par un bénéfice net de 155 millions 470.948 francs et fixé le dividende net à 1.250 francs par action, payable sur décision du conseil.

L'assemblée a approuvé, également, le projet de remise au Domaine général de la République du Vietnam, moyennant une indemnité compensatrice de piastres 5.000.000, des 31.414 ha. grevés au profit de la société « Les Forêts et Scieries de Bienhoa\* » d'un bail expirant en 1955.

Le rapport du conseil indique qu'au Vietnam, l'exploitation des plantations s'est poursuivie normalement. Elle a bénéficié, en effet, de conditions de sécurité meilleures et de relations franco-vietnamiennes plus confiantes. Les rares conflits sociaux qui ont pu se produire ont été réglés à l'amiable par l'inspection du Travail.

Afin de maintenir à son niveau actuel le « capital arbres » de la société, le conseil sera conduit à pratiquer désormais, dans la mesure de ses moyens financiers, une politique de replantation systématique, sous forme d'extensions en matériel végétal à haut rendement. L'entrée en production des jeunes hévéas devrait ainsi permettre de compenser progressivement la diminution du rendement des vieilles cultures maintenues en saignée.

---

ÉTUDES DE VALEURS  
Le caoutchouc et les sociétés de plantations  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Donai

Au capital de 160 millions de francs, divisé en 32.000 actions de 5.000 fr., la Société des Caoutchoucs du Donai a dû remettre, en 1958, au Domaine de la République du



Vietnam, 31.414 hectares de terrain boisé, grevés d'un bail à long terme au profit de la Société des Forêts et Scieries de Biênhoà\*. Il reste actuellement, à la société, un domaine de 8.500 hectares, dont 2.563 plantés, en terres rouges et en terres grises. Ces plantations sont réparties en trois secteurs : Tuc Trung (1.032 hectares), Cay-Gao (795 hectares) et Trang-Bom (735 hectares). Depuis quelques années, la production progresse régulièrement :

Ex.	Production (en tonnes)
1955	2.477
1956	2.522
1957	2.627
1958	2.894
1959 (1)	581

(1) Premier trimestre seulement.

En 1957, dernier exercice pour lequel les comptes ont été publiés, le bénéfice net a atteint 155.470.948 fr. contre 94.939.863 fr. en 1956, permettant la distribution d'un dividende net de 1.250 francs contre 1.000 fr.

---